

# PROJET ULIS CITÉ SCOLAIRE - QUILLAN

Collège Michel Bousquié - lycée professionnel Edouard Herriot

## 1. Contexte et organisation du dispositif

L'ULIS de la cité scolaire est un dispositif unique réparti entre le collège et le lycée professionnel. Les modalités d'accompagnement s'inscrivent dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève.

Le fonctionnement du dispositif s'adapte :

- à l'âge des élèves
- à leur niveau d'autonomie
- aux exigences des formations

Le dispositif ULIS est réparti sur deux établissements distincts, situés à proximité l'un de l'autre (environ 300 mètres).

Il s'adresse à un ensemble étendu de niveaux scolaires, de la 6e jusqu'aux formations professionnelles du lycée.

Les moyens humains alloués au dispositif sont équivalents à ceux d'une ULIS implantée sur un seul établissement.

Cette organisation implique des ajustements dans le fonctionnement, notamment :

- la répartition des accompagnements
- les déplacements
- la priorisation des interventions

Ce projet vise à formaliser des pratiques partagées afin de garantir un fonctionnement stable et cohérent du dispositif ULIS dans la durée.

## 2. Public accueilli

### Collège

- Élèves de la 6e à la 3e
- Effectif plus important
- Élèves nécessitant un accompagnement renforcé
- Autonomie en cours de construction

### Lycée professionnel

- Élèves en CAP et en bac professionnel
- Effectif plus restreint
- Élèves plus autonomes
- Objectif principal : insertion professionnelle

## 3. Moyens humains

Enseignant coordonnateur ULIS + AESH (24 heures hebdomadaires)

### Travail en lien avec :

- la vie scolaire
- les équipes pédagogiques
- le Psychologue de l'Éducation nationale
- l'assistante sociale scolaire
- l'infirmière
- le personnel de Direction

### Répartition

- L'AESH intervient majoritairement au **collège** en raison :
- du nombre d'élèves
  - de besoins d'accompagnement plus importants

### Au lycée :

- interventions plus ponctuelles
- contraintes liées à l'organisation et aux moyens



### Aménagement des emplois du temps :

L'emploi du temps de l'élève peut être aménagé en fonction :

- des besoins pédagogiques
- des prises en charge extérieures (SESSAD, soins...)
- de la fatigabilité

Dans ce cadre :

- certaines disciplines peuvent être allégées
- certaines matières, notamment la deuxième langue vivante, peuvent être retirées afin :
  - o d'éviter une surcharge cognitive
  - o de libérer du temps pour renforcer les compétences du socle commun

Ces aménagements sont définis en concertation avec l'équipe éducative et validés par la direction.

### AESH :

- accompagnement en inclusion
- appui sur le dispositif

#### → Objectif :

- tendre vers 1 heure d'accompagnement par niveau et par discipline
- prévoir 1 heure de concertation

### Au lycée

- Les élèves restent dans leur classe d'accueil
- Le dispositif ULIS vient en appui

#### → Organisation :

- ajout de 1 à 2 heures hebdomadaires et/ou prise en charge des élèves sur des enseignements dont la passation à l'examen est facultative
- accompagnement possible par l'AESH ou le coordonnateur

#### → Travail :

- compréhension des cours
- méthodologie
- préparation aux évaluations et aux examens

#### → Le coordonnateur peut :

- intervenir sur les créneaux ULIS
- se positionner ponctuellement en appui dans certains cours

### Validation et ajustements

- Les emplois du temps sont validés par la direction
- Ils peuvent être modifiés en fonction de l'évolution des besoins dans le cadre du PPS

#### → Organisation interne :

- recherche de regroupement des élèves
- adaptation régulière des emplois du temps

#### → Des ajustements peuvent être réalisés si nécessaire :

- sur demande
- avec validation de la direction

## 5. Inclusion

### COLLEGE

- Inclusion la plus large possible
- Continuité dans les disciplines privilégiée
- Modalités adaptées selon les élèves

#### Sensibilisation au handicap :

En début d'année scolaire :

- intervention du coordonnateur dans les classes de référence (1 heure)
- objectifs :
  - o sensibiliser aux situations de handicap
  - o favoriser la compréhension des besoins
  - o développer une posture bienveillante
  - o faciliter l'intégration des élèves ULIS

### Lycée

- inclusion systématique dans la formation
- adaptations ciblées
- accompagnement ponctuel

#### Tutorat entre pairs

Le dispositif ULIS favorise le tutorat entre pairs. Ce tutorat peut prendre différentes formes :

- aide à la compréhension des consignes
- accompagnement dans la prise de notes
- soutien méthodologique
- facilitation de l'intégration dans le groupe classe

Les élèves tuteurs sont valorisés.

Leur engagement peut être mentionné sur le bulletin, notamment dans la rubrique « engagement citoyen ».

#### Conditions d'accueil et réorientation

Le dispositif ULIS s'adresse à des élèves dont les besoins relèvent d'une scolarisation en milieu ordinaire avec des adaptations pédagogiques, dans le cadre de leur PPS.

Dans certaines situations, il peut apparaître que les besoins de l'élève (notamment en termes de comportement, d'autonomie ou de sécurité) ne sont plus compatibles avec le fonctionnement du dispositif et de l'établissement.

Dans ce cas :

- une réflexion est engagée avec l'équipe éducative
- les partenaires sont associés
- une réorientation peut être proposée vers une structure plus adaptée

Lorsque la situation nécessite une évolution du parcours mais que celle-ci n'est pas immédiatement possible ou acceptée,

→ l'élève reste soumis aux règles de fonctionnement de l'établissement, comme tout élève.

Des aménagements peuvent être apportés dans les réponses éducatives, mais :

→ **le cadre réglementaire et les règles de sécurité s'appliquent à tous.**

## 6. Adaptation et évaluations

Adaptations possibles :

- temps majoré
- reformulation des consignes
- aide à la réalisation
- simplification des supports

### Organisation Collège

- évaluations adaptées
- travail spécifique sur le dispositif

### Organisation Lycée

- communication nécessaire avec les enseignants :
  - o dates d'évaluation
  - o besoins de reprise

### Communication des adaptations et du niveau d'évaluation

Les adaptations mises en place dans le cadre du PPS sont prises en compte dans les modalités d'évaluation.

Lorsque cela est nécessaire :

- les évaluations sont adaptées (supports, consignes, attendus)
- le niveau d'exigence peut être ajusté

➔ Afin de garantir la lisibilité des résultats et leur compréhension par les familles, **les adaptations doivent être mentionnées sur le bulletin trimestriel.**

Lorsque les attendus correspondent à un niveau différent de celui de la classe d'accueil,

➔ **le niveau d'évaluation est explicitement précisé.**

### Renseignement du bulletin

- Le bulletin est renseigné par **l'enseignant de la classe d'accueil** dans le cadre de l'inclusion.
- Lorsque la discipline est principalement travaillée sur le dispositif ULIS,
  - o **le coordonnateur renseigne le bulletin.**
- L'appréciation générale se fait en concertation lors du conseil de classe.

## 7. Suivi des élèves

### Relation avec les enseignants / vie scolaire

- Fiche profil en début d'année + PPI en cours de 1er trimestre
- Temps d'échange lors de la pré-rentrée
- Echanges réguliers avec les équipes par voie électronique ou en présence sur des temps banalisés dans la semaine (communication des créneaux en début d'année)

### Relation avec les familles

Les rencontres avec les familles sont organisées à minima selon le cadre de l'établissement :

- **Réunion de rentrée :**
  - o accueil des familles des élèves ULIS
  - o organisation sous forme d'entretiens individuels

- **Rencontres de fin de trimestre :**

- o point sur la scolarité
- o évolution des besoins

- **Autres rencontres possibles :**

- o à la demande de la famille
- o ou de l'équipe éducative

**Outils de suivi**

- Utilisation de l'ENT pour :
  - o suivi des apprentissages
  - o communication avec les familles
- le coordonnateur dispose :
  - o d'un accès à l'ENT des deux établissements
  - o d'un accès aux cahiers de textes
  - o de la messagerie
- cahier de suivi inclusion AESH / heure coordo

**Organisation des évaluations (outils numériques)**

Mise en place de groupes d'évaluation sur Pronote afin de pouvoir faire apparaître appréciation/évaluation sur bulletin :

- par niveau
  - en français
  - en mathématiques
  - en accompagnement personnalisé

Au lycée, groupe évaluation seulement en accompagnement personnalisé.

**Liaison avec les établissements**

Une communication est mise en place avec :

- les établissements d'origine
- les établissements de destination

**Objectifs :**

- préparer l'accueil des élèves
- construire les fiches profil
- assurer la continuité du parcours

**Suivi institutionnel**

- réunions éducatives
- GPDS
- ESS

## 8. Parcours, stages et insertion

### COLLEGE

Des stages sont proposés :

- Classe de 4e : novembre, février/mars, juin
- Classe de 3e :
  - o Novembre
  - o janvier (sur les dates de stage de la classe de référence)
  - o avril



## 12. Suivi du dispositif et axes d'amélioration

### Suivi du dispositif

Le fonctionnement du dispositif fait l'objet d'une observation régulière afin d'ajuster les pratiques.

### Indicateurs possibles

- taux d'inclusion des élèves
- participation aux activités (cours, stages, projets)
- progression des compétences
- réussite aux examens (CFG, validation en lycée)
- qualité des échanges avec les familles et partenaires

### Axes d'amélioration

- renforcer la communication avec les équipes pédagogiques
- anticiper davantage les évaluations et les parcours
- consolider l'utilisation des outils numériques
- poursuivre le développement de l'autonomie des élèves
- maintenir une organisation souple et adaptable